

Grille de sélection du GAL du Parc Naturel Régional des Ardennes

L'Europe impose la mise en place d'un système de sélection transparent, qui permette de justifier de manière claire et impartiale les choix qui seront faits en matière de projets retenus. La présente grille de sélection constitue un outil d'aide à la décision pour le Comité de Programmation du GAL, permettant d'évaluer l'opportunité des projets relevant du programme LEADER et de leur attribuer, le cas échéant, un cofinancement.

La grille d'analyse doit :

- garantir la qualité et la pertinence des projets subventionnés,
- permettre un traitement égal entre les porteurs de projet.

Cette grille de sélection permettra également de hiérarchiser les projets pour choisir lesquels seront financés en cas d'enveloppe restreinte.

L'évaluation des projets sera effectuée selon les principes de sélection ci-dessous :

- Principes relatifs au programme LEADER :
 - o Intégration à une stratégie locale de développement
 - o Caractère innovant du projet
 - o Dimension partenariale et démarche ascendante du projet
- Qualité du projet :
 - o Finalité durable
 - o Envergure territoriale
 - o Moyens pressentis pour pérenniser l'action
 - o Perspective de création d'emploi (critère supplémentaire)

Ces critères :

- sont applicables à l'ensemble des opérations, exceptées celles relevant de la fiche-action "animation et gestion du GAL",
- sont révisables en cours de programmation afin de les adapter au mieux à la situation rencontrée par le GAL (après consultation du GAL).

La notation totale de la grille est sur 23 points, le seuil de sélection est fixé à 14 points.

Intitulé du projet :		
Identification du porteur de projet :		
Intégration à une stratégie locale de développement (.../3 points)		
Critères	Points	Commentaires et pistes d'amélioration
Le projet s'inscrit uniquement dans la stratégie du GAL	/1	
Le projet s'inscrit dans plusieurs stratégies : celle du GAL et celle du Parc Naturel Régional des Ardennes	/3	

Caractère innovant du projet (.../3 points cumulatifs)		
Critères	Points	Commentaires et pistes d'amélioration
Le projet existe déjà sur le territoire, mais il se distingue en lui apportant un degré d'amélioration ou une nouveauté significative	/1	
Le projet contribue à la création d'une nouveau produit / usage / service; nouvelle activité pour le territoire	/2	
Le projet présente un caractère expérimental/pilote, et est peu répandu à l'échelle régionale ou nationale	/3	

Dimension partenariale et démarche ascendante du projet (implication des habitants, usagers et partenaires techniques dans la conception du projet) (.../4 points cumulatifs)		
Un travail d'information ou de consultation a été réalisé en amont de la conception du projet (<i>retour d'expérience, enquête, réunion publique, document de communication</i>)	/1	
Un travail de concertation auprès de la population a été mené lors de la conception du projet (<i>groupe de travail</i>)	/1	
Le porteur de projet a fait appel à un partenaire technique externe lors de la conception du projet	/1	
Le projet s'adresse-t-il à la société civile du territoire (en tant que bénéficiaires ou usagers)	/1	

Finalité durable du projet (... / 3 points cumulatifs)		
Critères	Points	Commentaires et pistes d'amélioration
Le projet intègre une dimension économique (<i>maintien ou développement d'une activité, compatibilité avec les activités existantes et situation de non-concurrence</i>)	/1	
Le projet intègre une dimension sociale et sociétale (<i>priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux</i>)	/1	
Le projet intègre une dimension environnementale (<i>utilisation raisonnée des ressources, utilisation des matériaux selon une approche locale</i>)	/1	

Rayonnement et envergure territoriale du projet (sur le territoire du GAL et en dehors) (.../4 points)		
Critères	Points	Commentaires et pistes d'amélioration
Le projet aura un impact à une échelle très localisé (commune)	/1	
Le projet aura un impact à l'échelle de plusieurs communes	/2	
Le projet aura un impact à une échelle intermédiaire (communauté de communes)	/3	
Le projet aura un impact à l'échelle du GAL, ou plus large que le GAL	/4	

Pérennité de l'action (.../3 points)		
Critères	Points	Commentaires et pistes d'amélioration
Les perspectives sont à court et moyen terme	/1	
L'initiative est construite dans une logique de pérennité (ou avec des objectifs de prolongement)	/3	

Critère supplémentaire : Perspective de création d'emploi (.../3 points)		
Perspective de maintien d'emploi	.../1	
Potentialité de création d'un emploi	.../2	
Potentialité de création de plus de deux emplois	.../3	

Bilan	
Principes de sélection : Critères principaux	Note
Intégration à une stratégie locale de développement	.../3
Caractère innovant	.../3
Dimension partenariale et démarche ascendante du projet	.../4
Finalité durable	.../3
Rayonnement et envergure territoriale	.../4
Pérennité de l'action	.../3
Note :	.../20
Critère supplémentaire : perspective de création d'emploi	.../3
Note finale :	.../23